

# Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi  
1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6
Madame Claudine Castonguay	Directrice générale

Deux personnes assistent à la rencontre

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Réso 2019-46**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 mars 2019

**Réso 2019-47**

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 4 mars 2019.

**ADOPTÉE**

**Réso 2019-48**

---

## 4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 67 452.73 \$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

**ADOPTÉE**

## **5. AFFAIRES MUNICIPALES**

**Réso 2019-49**

- a) Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'adopter le règlement 226 décrétant l'affectation de 100 000.00\$ de l'excédent de fonctionnements non affecté pour la création d'un fonds de roulement.

**Règlement 226**

Municipalité Lejeune

Règlement #226

### **Projet de Règlement numéro 226, décrétant l'affectation de 100 000.00. \$ de l'excédent de fonctionnements non affecté pour la création d'un fonds de roulement.**

ATTENDU que la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU que la municipalité de Lejeune désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 100 000.00 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

L'avis de motion est donné par le conseiller Réjean Albert.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 100 000.00 \$.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de 100 000.00 \$ de l'excédent de fonctionnements non affecté à la création du fonds de roulement.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pierre Daigneault, maire

Claudine Castonguay,  
directrice générale, secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE**

**b) Demande d'aide financière PPA-CE (député) pour l'entretien du réseau routier local**

Demande de subvention au député pour l'amélioration du réseau routier municipal

**PPA-CE (programme amélioration au réseau routier municipal)**

ATTENDU que la Municipalité de Lejeune doit effectuer des travaux urgents dans les rangs.

**Réso 2019-50**

ATTENDU que dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal une demande peut être faite,

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité, que la Municipalité demande une subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au député monsieur Denis Tardif.

Description des travaux : rechargement de gravier dans le rang 7 aux abords du pont et sur le chemin du 6<sup>e</sup> rang,  
Le montant demandé est de 20.000\$

**ADOPTÉE**

**c) Demande frais de service sur compte de taxes**

**(matricule 2389 39 1010)**

L'information reçue est qu'au printemps quand la température va le permettre. L'inspecteur de la MRC ira analyser la situation et nous fera un suivi. Une décision sera prise après avoir reçu les informations.

**d) Modalités de l'entente Canada-Québec relative au Fonds de la Taxe sur l'essence**

**Projet de résolution**

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

**Réso 2019-51**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des

gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Fernand Albert

Appuyé par Réjean Albert

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

**ADOPTÉE**

**e) Acceptation des états financiers 2018 de la RIDT**

**Réso 2019-52**

Il est proposé par Carole Viel résolu à l'unanimité d'approuver et d'accepter les états financiers 2018 de la RIDT tels que déposés au conseil.

**ADOPTÉE**

**f) Protection cyberattaques (MMQ)**

**Réso 2019-53**

Il est proposé par Armelle Kermarrec d'accepter l'offre de l'assurance des cyberrisques, Offerte à partir de 500\$ par année, sans aucuns frais d'administration additionnels, notre garantie optionnelle peut offrir une protection contre les risques les plus fréquents et coûteux en cyberrisques. Elle comprend la protection des renseignements personnels, le remboursement des frais de cyberextorsion, le remboursement des pertes liées à l'interruption des activités ainsi que les frais pour restaurer les données électroniques, les logiciels, les applications et autres programmes informatiques ainsi que les dommages à autrui.

**ADOPTÉE**

**g) Formation Infotech**

ATTENDU qu'un atelier de formation 2019 aura lieu en le 28 mai 2019 à la MRC de Témiscouata

ATTENDU qu'il faut, réservez notre place avant le 7 mai 2019 ;

ATTENDU que les frais d'inscriptions sont de 265.00\$ pour la 1re personne et 125\$ pour les suivants, taxes en sus.

**Réso 2019-54**

Il est proposé par Fernand Albert et résolu d'accepter l'inscription de la directrice générale pour cette formation.

**ADOPTÉE**

**h) Entente (croix rouge)**

Considérant que la municipalité prépare un plan de mesure d'urgence;

Considérant qu'il est important d'avoir un organisme comme la Croix-Rouge pour nous aider soit en fourniture, ou concernant le service aux sinistrés;

**Réso 2019-55**

Il est proposé par Carole Viel que Pierre Daigneault, maire et Claudine Castonguay, directrice générale soient autorisés à signer l'entente avec la Croix-Rouge. La durée de l'entente est de trois ans. La municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour

2019-2020 : 170\$.

2020-2021 : 170\$

2021-2022 : 170\$

**ADOPTÉE**

**i) Résolution d'appui au projet de la Visioconférence**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement par les membres du conseil de la municipalité de Lejeune, que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas St-Laurent, ait des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

**Réso 2019-56**

En ce sens, nous appuyons le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

Nous reconnaissons ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

Adopté le premier avril 2019

(Signature du maire)  
Pierre Daigneault  
Maire de Lejeune

**j) Rencontre-Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable**

Une formation gratuite, d'une durée de 3h30, couvrira la Stratégie 2019-2025. La nouvelle stratégie comportant des nouveautés, il est fortement recommandé que chaque municipalité qui a un réseau de distribution d'eau potable soit représentée, afin de ne rien manquer et d'apprendre comment utiliser l'outil mis à notre disposition.

La formation aura lieu à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup le 30 avril 2019.

Il est proposé par Fernand Albert que la directrice générale assiste à cette formation considérant qu'elle a des informations à inscrire dans ce formulaire. Que les frais de repas et de déplacement soient couverts par la municipalité.

**Réso 2019-57**

**ADOPTÉE**

**k) Demande Alain Beaulieu/Marguerite Albert sablière**

Le conseil municipal est d'accord avec leur projet.  
Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité d'accepter que monsieur Alain Beaulieu et Marguerite Albert renouvellent la demande auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec pour son emplacement Lot 24-P cadastre Canton d'Auclair MRC Témiscouata dossier 405104, pour la sablière/gravière.

**ADOPTÉE**

## **6. COTISATION ET MEMBERSHIP**

### **a) Renouvellement adhésion URLS**

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu d'accepter les coûts d'adhésion à l'U.R.L.S. pour l'Année 2019-2020, au montant de 75\$ pour une population de 500 habitants et moins.

### **ADOPTÉE**

### **b) Centre de mise en valeur des Opérations Dignité 2019**

Réso 2019-59

### **Centre de mise en valeurs des Opérations Dignité Renouvellement annuel adhésion Centre de mise en valeur des Opérations Dignité**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu d'adhérer pour l'année 2019 au montant de 60\$ pour une municipalité. La personne désignée par le conseil pour représenter la municipalité de Lejeune est Monsieur Pierre Daigneault, maire et comme substitut Armelle Kermarrec.

## **7. ADMINISTRATION**

Réso 2019-60

### **a) Offre de Letraco**

Letraco offre la possibilité de faire imprimer des enveloppes au nom de la municipalité. Le conseil désire continuer comme présentement, alors le conseil n'accepte pas l'offre.

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

### **a) Prévoir une rencontre du comité.**

## **9. VOIRIE**

### **a) Balayage des rues**

**Attendu que** nous devons nettoyer les rues de la municipalité pour l'été 2019;

**Attendu que** nous avons reçu des soumissions de différents contractants;

Réso 2019-61

Il est proposé par Carole Viel et résolu que le balayage des rues soit fait par M. Steve Dubé compagnie 9212-0443 Québec inc. de Témiscouata-sur-le-lac.

Le prix est de 90\$ de l'heure selon l'offre fourni, effectué avec un balai ramasseur muni d'un réservoir d'eau pour minimiser la poussière pendant le nettoyage.

### **ADOPTÉE**

### **b) Abat-poussière**

**La municipalité a reçu deux offres pour l'abat poussière 35%.**

**Les municipalités du Jall ont aussi fait la demande aux deux compagnies, pour une quantité plus importante, considérant que nous utilisons les mêmes produits.**

Il est proposé par Marguerite Albert d'accepter l'offre de Les Aménagements Lamontagne inc. au prix de 0.345¢ pour le

**Réso 2019-62**

Chlorure de calcium de 35% le transport et l'épandage est compris dans le prix.

L'offre pour les municipalités du Jall est au même prix chez les Aménagements Lamontagne alors la municipalité de Lejeune ira seul pour cette offre.

**ADOPTÉE**

**c) Soumission devis camion acceptation**

**ACCEPTATION SOUMISSION CAMION**

**Réso 2019-63**

Considérant que la soumission reçue est conforme.

Considérant que la soumission reçue est du Carrefour du Camion de Rivière-du-Loup.

Considérant que la marque du camion est un Freightliner modèle 122SD année 2020.

Que le montant s'élève 171,500.00\$ avant taxes. Un total de 197 182.13\$ taxes incluses.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue du Carrefour du camion de Rivière-du-Loup.

**ADOPTÉE**

**d) SEAO envoi du devis équipement de déneigement**

**Réso 2019-64**

Considérant que le conseil désire faire l'acquisition d'équipement de déneigement pour le nouveau camion;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le conseil municipal à préparer un devis de soumission et à demander des soumissions;

Considérant l'acquisition d'équipement de déneigement dont le financement doit être réalisé par crédit-bail et ce, en conformité à la décision des membres du conseil.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Lejeune à préparer un devis et à demander des soumissions sur le site du SEAO pour faire l'achat d'équipement de déneigement.

Pour ces achats le conseil autorise la directrice générale à déposer la demande de soumission sur le site du SEAO.

**ADOPTÉE**

**10. ORGANISME MUNICIPAL**

**a) Schéma couverture de risque 2018 Tableau de bord**

**ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE 2018**

**Réso 2019-65**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lejeune ont pris connaissance du rapport annuel 2018 en sécurité incendie



appeler tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Témiscouata;

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lejeune soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2018.

**ADOPTÉE**

## **11. CORRESPONDANCES**

- a) Invitation politiques municipales pour les familles et les aînés d'Auclair le mardi 2 avril 2019 à 10h00 à la salle de l'amitié, école La Marguerite
  
- b) Projet valorisation de la lecture et de l'écriture.  
La demande doit être remplie et retournée au plus tard le 10 mai 2019 avec une résolution de l'organisme promoteur
  
- c) Culture Bas-Saint-Laurent  
Demande d'adhésion au montant de 100\$ par année. Leur mandat est de former, d'accompagner, de promouvoir et de concerter. Leur mission est de faciliter la consultation et le rassemblement du milieu culturel et artistique bas-laurentien.

Le conseil n'adhère pas.

**ADOPTÉE**

- d) Invitation à voter pour la municipalité de Saint-Polycarpe pour le concours Kraft Hockeyville, la seule municipalité en lice au Québec pour gagner cette édition du concours. Fini le 30 mars à 20h30.

Avis de convocation assemblée générale annuelle du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, jeudi le 4 avril à 19h00 à la chapelle de l'église d'Esprit-Saint.

Budget fédéral 2019-2020-Une occasion pour internet haute vitesse dans les régions.

Organisme de Bassin versant du Fleuve Saint-Jean. Une stratégie régionale de gestion du myriophylle à épi et autres plantes aquatiques exotiques envahissantes au Bas-Saint-Laurent.

AFBL (Association forestière bas-Laurentienne) Mois de l'arbre et des forêts en mai.

La ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx, débute une consultation avec une tournée des régions, elle souhaite entendre les entreprises touristiques. Cette rencontre aura lieu le 8 avril 2019 à l'hôtel Riopel de Matane.

L'Action Chômage Kamouraska inc. nous convoque à l'assemblée générale annuelle le mardi 16 avril à 20h00 à la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Pascal.

## **12. DEMANDE DE DONS**

### **a) Fabrique Gala des musiciens et fêtes champêtres 2019**

#### **Gala des musiciens**

Réso 2019-66

Il est proposé par Fernand Albert et de faire un don de 100\$ à la fabrique de Lejeune pour aider dans leurs activités de financement. Qui aura lieu le 5 mai 2019 au sous-sol de l'église de Lejeune.

#### **La Fabrique (Fêtes champêtres 19-20-12-26-27-28 juillet 2019)**

La fabrique de Lejeune demande à la municipalité de Lejeune d'offrir le vin d'honneur donné à la population lors de la fête de l'amour en juillet 2019.

Ainsi qu'un don pour les activités des fêtes champêtres 2019

Il est proposé par Fernand Albert, et résolu unanimement d'accepter un montant de \$100.00 plus le vin d'honneur pour l'activité dans le cadre des fêtes champêtres 2019.

### **b) Soccer Dégelis**

Il est résolu unanimement de ne pas contribuer à la demande de commandite de Soccer Dégelis pour cette année.

## **13.AFFAIRES NOUVELLES**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Marguerite Albert propose la levée de la séance à 20h 40.

-----  
Pierre Daigneault, maire

-----  
Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.